



1 boulevard Poissonnière - 75002
Paris

Le Rex, la nuit du 17 octobre 1961



A l'affiche : "Le Cave se rebiffe" de Gilles Grangier avec Jean Gabin - Bernard Blier

Après l'imposition du couvre-feu le 5 octobre 1961 pour les Musulmans d'Algérie, le comité fédéral du FLN appelle à une manifestation pacifique dont le but est de retourner l'opinion française qui ne comprend pas les raisons des attentats commis par le FLN. La préfecture de police n'est prévenue de la manifestation que le 16 octobre. La mobilisation des forces de police le 17 Octobre, jour de la manifestation, s'effectue dans une certaine précipitation. Avant même le début de la manifestation, la police procède à des rafles au "faciès". Les personnes sont emmenées au palais des sports de la Porte de Versailles et au stade Coubertin. Malgré ces arrestations, plusieurs milliers de manifestants se rendent de la place de la République à l'Opéra sans incident. Sur le retour, au niveau du métro Bonne-Nouvelle et du Grand Rex, les CRS invoquant la légitime défense, selon la version de la préfecture de Police, chargent sur le cortège. Les incidents du secteur des Grands Boulevards sont particulièrement violents et sanglants. Les Algériens avaient pu réussir leur rassemblement place de la République. Ils brandissent des drapeaux et écharpes aux couleurs vertes et blanches du FLN et scandent les slogans « Algérie algérienne »,

« Libérez Ben Bella ». Ils se heurtent à deux compagnies de CRS devant le cinéma Rex. Des coups de feu partent d'un car de police transportant des interpellés vers le commissariat de la rue Thorel et qui est bloqué par des manifestants. Après les événements, l'état de la voie publique sera comparable à celui du Pont de Neuilly : débris de verre, chaussures perdues, flaques de sang, nombreux blessés gisant sur le trottoir.

Après ces premières échauffourées, on assiste à de nombreux débordements avec la noyade de manifestants dans la Seine. Dans les "centres d'internement", les personnes ne sont pas épargnées. Ainsi, on dénombre une cinquantaine de morts dans la cour d'isolement de la préfecture de police ainsi qu'au Palais des sports. À Charléty, on compte également plusieurs victimes. Dans un contexte très tendu, l'intervention de la Croix Rouge est refusée, seul le service de santé des armées est habilité à agir sur le terrain. Malgré les protestations, les demandes d'enquêtes parlementaires sont refusées avant que la justice ne décide un non-lieu et que les faits soient amnistiés par un décret après mars 1962.